



TRAVAIL EFFECTIF ET TEMPS DE PAUSE

Par **pierrebdn**, le **05/02/2011** à **12:22**

Je travaille de 06h30 à 13h30 et je suis payé pour l'ensemble de ces 7 heures. Pendant tout mon temps de travail, je suis tenu de ne pas quitter mon poste qui comprend deux activités, gestion de très nombreux systèmes d'alarmes de sécurité, filtrage des personnes entrant sur site (remise de badge etc...), différentes tâches annexes (remise de clés, gestion d'un pool de voitures etc...).

Pendant tout mon temps de travail, je suis tout seul en poste.

A ma demande d'application de l'article du code de travail (20' de pause après 6 heures de travail), mon employeur répond que j'entre dans le cadre de la pause rémunérée, donc considérée comme du travail effectif. Je suis donc en pause (je ne sais pas exactement à quel moment de mes 7 heures) et j'interviens quand c'est nécessaire. Avec son raisonnement, je ne vois pas trop la différence entre temps de pause et temps de travail. On pourrait même dire que je suis en pause de 06h30 à 13h30 puisqu'à aucun moment, il y a une différence dans mon activité. Je n'ai même pas un instant pour aller aux toilettes "tranquillement". Les DP contactés m'ont dit qu'ils en avaient parlé avec l'inspection du travail qui avait confirmé que c'était légal. Il me semble pourtant que pendant une pause rémunérée, l'employé peut être sollicité de manière [s]exceptionnelle[s] seulement, moi je continue à travailler normalement.

Qu'en pensez vous ?

Par **P.M.**, le **05/02/2011** à **13:12**

Bonjour,

La disposition figurant au Code du travail est impérative et l'employeur ne la respecte donc pas...